



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 16 juin 2026

**Présents** :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

**Absents** : Maëlys ROUX

**Pouvoirs** :

Aucun pouvoir

**Secrétaire de séance** : Marion COULOMB

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents :    | 22 |
| Pouvoirs :                | 0  |
| Ont voté :                |    |
| Pour                      | 16 |
| Contre                    | 5  |
| Abstention                | 1  |

### 81/26 – RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que par décret n° 2017-1108, en date du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le Ministre de l'Éducation Nationale a prévu des dispositions d'aménagement des rythmes scolaires dont l'objectif est de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

C'est dans ce contexte que la Mairie et la communauté éducative avait engagé une réflexion sur la possibilité d'une éventuelle dérogation. Après concertation et vote des conseils des écoles, le conseil municipal avait voté en mars 2018 le maintien du système de 4,5 jours pour organiser le temps scolaire.

La nouvelle municipalité a souhaité engager une nouvelle concertation pour recueillir l'avis des personnes concernées sur une éventuelle évolution des rythmes scolaires. Ce travail s'est articulé en plusieurs temps :

- Réunion avec les directrices d'écoles
- Réunion avec les représentants des parents d'élèves
- Réunion publique le 26 mai 2026
- Consultation et vote des familles du 26 mai au 11 juin 2026

Les résultats de la concertation sont les suivants :

#### **PARTICIPATION**

- Taux de participation global : **79,68 %**
  - Taux de participation retenu (questionnaires validés) : **70,5 %**
- 23 questionnaires incomplets ou non validés** n'ont pas été pris en compte dans l'analyse des résultats

#### **RÉSULTAT GÉNÉRAL**

- **53 %** pour la semaine de **4 jours**
- **41 %** pour la semaine de **4,5 jours**
- **6 %** sans préférence

#### **DATE DE MISE EN APPLICATION SOUHAITÉE**

- **53,11 %** pour une application à la **rentrée scolaire 2026**
- **32,77 %** pour une application à la **rentrée scolaire 2027**
- **14,12 %** ne se sont pas prononcés

Les conseils d'école ont procédé au vote concernant le maintien du rythme actuel ou un retour à 4 jours.

Vote du conseil d'école maternelle, du 15 juin 2026 :

Vote du conseil d'école maternelle, du 15 juin 2026 :

13 votants : 2 élus, 5 parents, 6 enseignants

2 pour le maintien des rythmes actuels (4,5 jours) : 15,38 %

10 voix pour des rythmes basés sur 4 jours : 76,92 %

1 vote blanc

Vote du conseil d'école de l'école élémentaire, du 16 juin 2026 :

22 votants : 2 élus, 9 parents, 10 enseignants, 1 DDEN

12 pour le maintien des rythmes actuels (4,5 jours) : 54,55 %

9 pour des rythmes basés sur 4 jours : 40,91 %

1 vote blanc

Au vu des résultats de la concertation, qui font apparaître une majorité en faveur de la semaine scolaire de 4 jours et d'une mise en œuvre dès la rentrée 2026, la municipalité a décidé l'organisation scolaire sur **quatre jours** dans les écoles de la commune à compter de la **rentrée scolaire 2026**.

**Ceci étant exposé,**

**Vu l'avis favorable du Comité social territorial de Semoy en date du 22 juin 2026 ;**

**Considérant les résultats de la concertation organisée du 26 mai au 11 juin ;**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (5 votes contre, 1 abstention) :**

- **DE DÉCIDER l'organisation du temps scolaire sur quatre jours pour les écoles semeyennes à compter de la rentrée 2026**

Fait à Semoy, le 22 juin 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



La secrétaire de séance,

Marion COULOMB

Adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 045-214503088-20260622-81\_26-DE

Transmission au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2026

Publication numérique le : 01 JUIL. 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 045-214503088-20260622-81\_26-DE